

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: (16): Supplément au No 16 de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Supplément au n° 16 de la REVUE MILITAIRE SUISSE (1871).

RAPPORT DE M. LE GÉNÉRAL HERZOG sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871.

(Fin.) (1)

Les fatigues auxquelles furent soumises les troupes de la 14^me brigade, ainsi que l'artillerie, n'étaient pas moins grandes.

La batterie de 10 centimètres n° 9 se porta sur Tavannes, puis le 30 sur Bözingen, et atteignit Cossonay le 30 par chemin de fer.

La compagnie de dragons n° 12 arriva le 31 à Bienne, où l'état-major de la 14^me brigade se trouva déjà depuis le 29. Le bataillon n° 17 arriva le 29 à Moutier et Court, le bataillon n° 34 à Sonceboz et Tavannes, le bataillon n° 49 à Bienne, après avoir exécuté, malgré la neige, une marche de 9 lieues, en venant de Glovelier.

Des cas analogues se sont présentés dans la III^e division.

Bien que le commandant de cette division eût reçu le 29, à 1 heure du matin déjà, la dépêche télégraphique qui lui avait été adressée depuis le quartier-général, elle fut cependant rendue dans un style tout à fait incompréhensible et confus. Les autres dépêches relatives aux mouvements ordonnés, n'arrivèrent à destination et ne furent entre les mains du divisionnaire que le 30 au soir.

(Voir le rapport du colonel Aubert, commandant de la III^e division.)

Là aussi les troupes furent mises en mouvement aussitôt après l'arrivée des ordres, auxquels on s'empessa de donner suite sans aucun retard.

Dans la IV^e division, les difficultés étaient encore plus grandes, parce que plusieurs bataillons, venant de leurs Cantons respectifs, étaient encore en retard et n'entraient en ligne que ce jour même.

Quant au grand quartier-général, il se transporta dans la matinée du dimanche, après avoir expédié les ordres, de Delémont à Bienne et de là, par chemin de fer, à Neuchâtel. Quant à moi, je poursuivis mon chemin le soir même jusqu'aux Verrières, en me faisant accompagner par deux adjudants. Dans la journée, de nouveaux télégrammes, parlant de la conclusion d'un armistice, du suicide de Bourbaki à Besançon et de son remplacement dans le commandement par le général Clinchant, étaient arrivées, et je désirais voir les choses de près.

A mon arrivée aux Verrières, à 7 heures du soir, de nombreux témoins oculaires confirmèrent la concentration de la plus grande partie de l'armée française de l'Est autour de Pontarlier et le manque presque absolu de vivres et de fourrages; emportant avec eux quelques vivres, ils étaient accourus à Pontarlier pour chercher à alléger cette misère.

Cette armée avait été sur le point de tenter un dernier effort dans le but de se frayer un passage par Champagnole, quand elle reçut des dépêches de Jules Favre, qui lui annonçaient la conclusion d'un armistice, ensuite duquel les hostilités devaient être suspendues.

La matinée du 31 nous amena, aux Verrières suisses, un train énorme, surchargé de soldats blessés et malades, au nombre de 400. Mais aucune escorte n'accompagna ce convoi, un état des malades à évacuer sur le territoire suisse, tel que l'exigeait la convention de Genève, n'existait pas, et il était facile de voir que ce train contenait, parmi les malades et les blessés de tous genres, y compris beaucoup de cas de typhus et de petite-vérole, des fuyards dont il eût été difficile de constater les blessures et les maladies.

Il fallait remédier à ce désordre, et empêcher la désertion d'officiers et de soldats de l'armée française, d'autant plus que, dans les circonstances actuelles, une fuite eût été absolument sans motif.

(1) Voir le commencement dans ce n° 16.